



Note de cadrage « Évaluation du CHEF d'ŒUVRE en CAP »

Cette note est à destination des équipes d'évaluateurs.

Elle prend appui sur la synthèse des textes réglementaires et accompagne une grille académique de notation.

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Élèves et apprentis des établissements publics ou sous contrat avec l'État et des centres de formation d'apprentis habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation

Définition du chef d'œuvre :

Le chef d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef d'œuvre est choisi au regard de **l'intégralité du périmètre de la spécialité du certificat d'aptitude professionnel préparé**, quelle que soit l'épreuve professionnelle à laquelle il est rattaché pour son évaluation. Il s'agit donc d'une production qui prend appui sur **une démarche de projet pluridisciplinaire mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de spécialité et généraux**.

L'objet de l'évaluation est la démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

Modalités d'évaluation pour les centres de formation habilités au CCF :

- Première partie de la note (50%) : moyenne des notes figurant au livret scolaire ou livret de formation.
- Seconde partie de la note (50%) : oral de présentation.

Première partie : Réalisation du chef d'œuvre lors du parcours de formation

Modalité : moyenne des notes figurant au livret scolaire ou au livret de formation.

Coefficient 0,5

La note retenue au titre de cette première partie d'évaluation est la moyenne des évaluations des compétences inscrites aux programmes et au référentiel, mobilisées au cours du parcours de formation et acquises progressivement par les élèves/apprentis au titre du chef-d'œuvre et portées chaque année sur le livret scolaire ou de formation.

Le chef-d'œuvre étant pluridisciplinaire et mobilisant une approche transversale, les professeurs/formateurs d'enseignement professionnel et les professeurs/formateurs d'enseignement général impliqués fixent conjointement la note et la reportent sur le livret.

Ces deux évaluations figurant sur le livret portent sur la démarche de réalisation du chef-d'œuvre et notamment sur :

- la capacité de l'élève ou de l'apprenti à :
 - mobiliser des savoir-faire et des savoirs au service de la réalisation du chef-d'œuvre,
 - identifier, repérer, formaliser ou valoriser ses compétences professionnelles et générales,
 - mobiliser parallèlement les ressources internes ou externes nécessaires (partenaires, moyens, équipements, etc.),
 - s'organiser pour répartir la charge de travail induite par l'élaboration de son chef-d'œuvre s'il est individuel ou savoir situer sa part d'intervention dans la démarche conduisant au chef-d'œuvre s'il est collectif,
 - s'impliquer, prendre des responsabilités et des initiatives,
 - prendre le temps de restituer un bilan de l'état d'avancement du chef-d'œuvre ;
- ses compétences relationnelles ;
- sa persévérance et capacité de motivation, voire de rebond, au long du projet ;
- sa créativité.

Prescription académique

- Les capacités à évaluer associées à des critères.
- Une pondération garantissant une harmonisation académique.
- Une grille numérique permettant une évaluation et notation du chef d'œuvre sur les deux années du parcours de formation, en fin de première et en fin de terminale CAP.

Point de vigilance

40%	Mobiliser ses compétences, ses connaissances et les ressources disponibles						
4 / 10							
→ Mobilise des savoirs-faire et savoirs au service de la réalisation du chef d'œuvre		Non évalué					

Concernant cette capacité, il s'agit pour l'élève/apprenti de démontrer comment il a su, au cours de la démarche de conception du chef d'œuvre, mobiliser les compétences et les savoirs des enseignements généraux (ceux des programmes) et des enseignements professionnels (ceux du référentiel de la spécialité) pour réaliser son projet.

Un outil de suivi individuel des compétences et capacités adapté au projet traité doit donc accompagner l'apprenant lors de son parcours de réalisation du chef d'œuvre. Cet outil est à élaborer par les équipes en charge du suivi du chef d'œuvre durant les années de première et de terminale, et servira à positionner l'élève/apprenti en fin de parcours à travers la grille académique prescrite.

Seconde partie : Présentation du chef d'œuvre

Modalité : *entretien oral*

Coefficient 0,5

L'objet essentiel de cette évaluation n'est pas le chef-d'œuvre en tant que tel mais la capacité de l'élève/apprenti à en présenter la démarche qui le sous-tend.

L'absence à l'oral du chef-d'œuvre n'entraîne pas la non-délivrance de diplôme mais l'attribution de la note zéro.

Déroulement de l'oral de présentation :

Durée : 10 minutes avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 5 minutes de questionnement.

Support : Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour les candidats en situation de handicap.

Déroulé : Présentation orale par le candidat puis entretien structuré par un questionnement. Il comprend les aspects suivants :

- présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée ;
- exposé de la démarche de réalisation de son chef d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet ;
- difficultés et aspects positifs du projet ;
- avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

Commission d'évaluation : Elle est composée d'un professeur/formateur d'enseignement général et d'un professeur/formateur d'enseignement professionnel. Au moins un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef d'œuvre.

Prescription académique

- Les capacités à évaluer associées à des critères.
- Une pondération garantissant une harmonisation académique.
- Une grille numérique permettant une évaluation et notation du chef d'œuvre lors de l'oral, en fin de terminale CAP.